

Pour les nouveaux élèves qui le souhaitent  
**VISITE GUIDEE**  
**Le vendredi 29 août à 16h45**  
Merci d'appeler le collège pour vous inscrire à partir du 21 août

## ■ LA RENTREE EN COLLEGE

| Lundi 1er septembre  | Mardi 02 septembre  | Mercredi 03 septembre           |
|--|---|---------------------------------|
| Rentrée des 6 <sup>e</sup> à <b>10h00</b><br>Fin des cours à <b>16h30</b><br>Inscription au self pour le midi<br><b>(FICHE 1 à compléter)</b><br>Photo de classe le matin. | <b>PAS DE COURS POUR LES<br/>6<sup>e</sup><br/>(Ils peuvent rester à la<br/>maison)</b> | COURS SELON<br>Emplois du temps |

## ■ SECRETARIAT

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de **8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h**
- Mercredi de **8h à 12h (Le mercredi après-midi, le secrétariat est fermé)**

Mme KEREVER-DRONIOU Sophie

## ■ HORAIRES DE COURS

Les cours ont lieu du lundi matin au vendredi soir :

**Lundi-mardi-jeudi-vendredi matin** : de 8h00 ou 8h50 à 11h40 ou 12h30

**Après-midi** : de 13h45 à 15h30 ou 16h30

**Mercredi** : de 8h05 ou 8h55 à 11h55

Une étude est proposée de 16h30 à 18h30 (70 euros le trimestre)

## ■ RESTAURATION

Comme annoncé par Monsieur Saillour, le collège change de prestataire de restauration à la rentrée : Convivio assurera désormais ce service.

Dans ce cadre, chaque famille souhaitant que l'allergie alimentaire de son enfant soit prise en compte devra compléter le protocole spécifique des repas allergiques (en annexe), le faire signer par le tuteur légal, et y joindre soit le PAI, soit un certificat médical **précisant que l'enfant tolère les traces.**"

Ces deux documents sont à remettre au collège dès que possible. Merci pour votre collaboration.

## ■ TARIFS SCOLARITE

Le montant de la contribution annuelle est de 560€.

## ■ MANUELS SCOLAIRES

Les manuels seront fournis par le collège à la rentrée.

Tous les livres devront être restitués en bon état en fin d'année scolaire. Dans le cas contraire, les livres manquants et les livres détériorés seront facturés en fin d'année.

## ■ FOURNITURES SCOLAIRES

Pour les élèves vous trouverez la liste pour la rentrée 2025 en annexe.

## ■ L'A.P.E.L.

L'équipe de l'A.P.E.L. continuera à proposer ou à accompagner différentes actions dans l'établissement. D'autre part, en adhérant à l'association, vous bénéficierez des nombreux services proposés par l'A.P.E.L. départementale et par l'A.P.E.L. nationale. Des informations complémentaires vous seront rapidement apportées à la rentrée.

## ■ ASSURANCES

L'assurance scolaire auprès de la mutuelle Saint Christophe est prise en charge par l'établissement.  
**Vous n'avez pas d'attestation à nous fournir.**

Vous trouverez les informations nécessaires sur le site [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

## ■ TRANSPORTS SCOLAIRES

Les élèves de 6<sup>e</sup> qui le souhaitent peuvent bénéficier d'un tutorat transport pour le **trajet retour**, à partir du **mercredi 03 septembre à midi**. Pour cela, merci de compléter la **fiche 1**.

Pour les nouveaux élèves qui le souhaitent  
**VISITE GUIDEE**  
**Le vendredi 29 août à 16h45**  
Merci d'appeler le collège pour vous inscrire à partir du 21 août

## ■ LA RENTREE EN COLLEGE

| <b>Mardi 02 septembre</b>  | <b>Mercredi 03 septembre</b>    |
|--|---------------------------------|
| Rentrée des 3 <sup>èmes</sup> à 9h00<br>4 <sup>èmes</sup> à 9h15<br>5 <sup>ème</sup> à 9h30<br><b>Fin des cours à 15h30</b><br>(Photos de classe le 11-09)<br><br>Inscription au self pour le midi<br>( <b>FICHE 1 à compléter</b> ) | COURS SELON<br>Emplois du temps |

## ■ SECRETARIAT

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de **8h30 à 12h30 et de 13h15 à 17h**
- Mercredi de **8h à 12h** (**Le mercredi après-midi, le secrétariat est fermé**)

*Mme KEREVER-DRONIOU Sophie*

## ■ HORAIRES DE COURS

Les cours ont lieu du lundi matin au vendredi soir :

**Lundi-mardi-jeudi-vendredi matin** : de 8h00 ou 8h50 à 11h40 ou 12h30

**Après-midi** : de 13h45 à 15h30 ou 16h30

**Mercredi** : de 8h05 ou 8h55 à 11h55

Une étude est proposée de 16h30 à 18h30 (70 euros le trimestre)

## ■ RESTAURATION

Comme annoncé par Monsieur Saillour, le collège change de prestataire de restauration à la rentrée : Convivio assurera désormais ce service.

Dans ce cadre, chaque famille souhaitant que l'allergie alimentaire de son enfant soit prise en compte devra compléter le protocole spécifique des repas allergiques (en annexe), le faire signer par le tuteur légal, et y joindre soit le PAI, soit un certificat médical **précisant que l'enfant tolère les traces.**"  
Ces deux documents sont à remettre au collège dès que possible. Merci pour votre collaboration.

## ■ TARIFS SCOLARITE

Le montant de la contribution annuelle est de 560€.

## ■ MANUELS SCOLAIRES

Les manuels seront fournis par le collège à la rentrée.

Tous les livres devront être restitués en bon état en fin d'année scolaire. Dans le cas contraire, les livres manquants et les livres détériorés seront facturés en fin d'année.

## ■ FOURNITURES SCOLAIRES

Pour les élèves vous trouverez la liste pour la rentrée 2025 en annexe.

## ■ L'A.P.E.L.

L'équipe de l'A.P.E.L. continuera à proposer ou à accompagner différentes actions dans l'établissement. D'autre part, en adhérant à l'association, vous bénéficierez des nombreux services proposés par l'A.P.E.L. départementale et par l'A.P.E.L. nationale. Des informations complémentaires vous seront rapidement apportées à la rentrée.

## ■ ASSURANCES

L'assurance scolaire auprès de la mutuelle Saint Christophe est prise en charge par l'établissement.  
**Vous n'avez pas d'attestation à nous fournir.**

Vous trouverez les informations nécessaires sur le site [www.saint-christophe-assurances.fr](http://www.saint-christophe-assurances.fr)

## ■ ATTRIBUTION DES CASIERS

Les casiers seront attribués aux élèves de 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>, par la vie scolaire, le jeudi 04 septembre **si cadenas (à clé) et retour de la charte.**

Ces casiers devront être systématiquement fermés à clés.

## ■ TRANSPORTS SCOLAIRES

Mise en place d'élèves tuteurs pour accompagner les élèves de 6<sup>ème</sup> durant les premiers jours à partir du **mercredi 04 septembre à midi, FICHE 1** à compléter.